

Recensement complet\*

# Revenus des médecins indépendants de Suisse en 2001 et 2002

Niklaus Hasler

## A. Introduction

Le 28 janvier 2005, la Fédération des médecins suisses a donné mandat d'analyser les revenus des médecins indépendants de Suisse pour 2002 à nouveau au moyen d'une saisie complète.

### A.1.1. Remarque concernant TARMED

Le nouveau tarif médical valable dans toute la Suisse a été introduit le 1<sup>er</sup> mai 2003 pour les traitements relevant de la loi sur l'assurance-accidents, de l'assurance-invalidité et de la loi sur l'assurance-militaire (volume d'honoraires estimé pour 2003 à 5,3% du volume total brut des honoraires) puis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour tous les traitements selon la loi sur l'assurance-maladie (de sorte que le total du volume brut des honoraires est facturé selon le TARMED).

La présente analyse des revenus 2002 des médecins est ainsi la dernière qui soit effectuée entièrement sans l'application du TARMED.

La prochaine analyse concernera les revenus 2003 (elle paraîtra en automne 2006); elle comprendra déjà une partie des traitements facturés selon le TARMED (env. 5,3% du volume brut des honoraires). Le rapport suivant concernera les revenus 2004 (il paraîtra en automne 2007) et ne comprendra plus que des revenus bruts facturés selon le TARMED.

La présente analyse fait directement suite aux 20 premiers rapports établis par le Dr Niklaus Hasler entre le mois d'août 1977 et le mois de juillet 2004.

Vous trouverez dans les lignes qui suivent un résumé des résultats les plus importants ainsi que des tableaux et des graphiques. Ce résumé ne contient sciemment que les chiffres pour les médecins âgés de moins de 66 ans. La version complète contient toutefois aussi les chiffres pour les médecins âgés de plus de 65 ans et ceux pour tous les médecins (indépendamment de l'âge).

En outre, d'autres critères d'analyse sont appliqués dans la version complète, comme le rapport entre le revenu, d'une part, et la masse salariale du personnel, l'âge du médecin ou le nombre d'années en pratique indépendante depuis l'ouverture du cabinet d'autre part.

Le chapitre suivant présente le changement le plus important intervenu dans la saisie pour la période 1997/98 à 2001, à savoir le passage de l'imposition sur la base du revenu obtenu pendant une période antérieure (revenu antérieur) à l'imposition sur la base du revenu de l'année concordant à l'année fiscale (revenu actuel).

### A.2. Passage à l'imposition sur la base du revenu actuel

La taxation des cotisations AVS des indépendants a également passé de l'imposition du revenu antérieur à celle du revenu actuel lors de l'harmonisation fiscale au niveau fédéral.

Le revenu moyen des années 1997 et 1998 (30<sup>e</sup> période d'impôt de défense nationale) constitue la base décisionnelle des cotisations AVS personnelles à payer pour 1999 et 2000.

Les revenus professionnels 1999 et 2000 tombent dans la période sans évaluation et ne peuvent donc pas être saisis ni analysés.

A partir de 2001, c'est l'imposition sur le revenu actuel qui est applicable, c.-à-d. que l'année de revenu 2001 correspond aussi à l'année de cotisations AVS 2001.

Jusqu'aux revenus de la 30<sup>e</sup> période d'impôt de défense nationale (années fiscales 1997/98), les revenus des médecins ne pouvaient être saisis qu'en tant que valeur moyenne calculée sur deux ans à intervalles réguliers de deux ans.

A partir de 2001, les revenus des médecins sont saisis chaque année en tant que revenus annuels sur la base de la taxation des cotisations AVS personnelles.

### A.3. Problèmes liés au passage

La structure fédéraliste de notre pays fait que les lois ne sont pas appliquées au même moment dans tous les cantons. Pour cette raison, l'analyse de juillet 2004 a eu quelques difficultés avec les cantons du Tessin, du Valais et de Vaud.

Aujourd'hui, on constate avec toute la clarté voulue que l'ensemble des cantons a passé à l'imposition sur le revenu actuel pour évaluer les cotisations AVS personnelles.

\* Rapport d'analyse établi sur mandat de la Fédération des médecins suisses (FMH). Le rapport complet, constitué de 59 pages, 27 tableaux et 28 graphiques, se trouve sur le site internet de la FMH [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch) → Deutsch → Über uns → Ärztteinkommen. La numérotation des tableaux et graphiques se rapporte à ce rapport.

Correspondance:  
Dr Niklaus Hasler  
Huzlenstrasse 3  
8604 Volketswil  
[nik@hin.ch](mailto:nik@hin.ch)

## D. Résultats

### D.1. Généralités

Aux fins de vérification, les chiffres 2001 publiés en juillet 2004 ont été repris et analysés une nouvelle fois dans le rapport actuel. Les valeurs révisées qui sont maintenant publiées sont légèrement inférieures mais malgré tout très proches des valeurs de la saisie de juillet 2004:

- Pour tous les médecins, indépendamment de l'âge: (valeur moyenne du revenu assujetti à l'AVS: 203 855 au lieu de 205 466 = -0,78%; valeur centrale du revenu assujetti à l'AVS: 164 700 au lieu de 165 200 = -0,30%).
- Pour tous les médecins âgés de moins de 66 ans: (valeur moyenne du revenu assujetti à l'AVS: 210 723 au lieu de 212 494 = -0,83%; valeur centrale du revenu assujetti à l'AVS: 171 500 au lieu de 172 200 = -0,41%).
- Pour tous les médecins âgés de plus de 65 ans: (valeur moyenne du revenu assujetti à l'AVS: 92 081 au lieu de 94 152 = -2,20%; valeur centrale du revenu assujetti à l'AVS: 45 100 au lieu de 40 800 = +10,54%).

Les différences ne sont de loin pas les mêmes par spécialité. Voici quelques exemples:

- Pour les gynécologues âgés de moins de 66 ans (valeur moyenne du revenu assujetti à l'AVS: 249 477 au lieu de 253 434 = -1,56%, valeur centrale du revenu assujetti à l'AVS: 219 100 au lieu de 220 500 = -0,63%).
- Pour les urologues âgés de moins de 66 ans (valeur moyenne du revenu assujetti à l'AVS: 312 410 au lieu de 329 133 = -5,08%, valeur centrale du revenu assujetti à l'AVS: 256 900 au lieu de 270 800 = -5,13%).
- Pour les psychiatres âgés de moins de 66 ans (valeur moyenne du revenu assujetti à l'AVS: 117 513 au lieu de 117 389 = +0,11%, valeur centrale du revenu assujetti à l'AVS: 107 500 au lieu de 110 100 = -2,36%).
- Pour les praticiens généralistes âgés de moins de 66 ans (valeur moyenne du revenu assujetti à l'AVS: 194 738 au lieu de 198 139 = -1,72%, valeur centrale du revenu assujetti à l'AVS: 178 000 au lieu de 181 600 = -1,98%).

A l'instar des valeurs absolues pour les revenus 2001, les revenus 1997/98 et 2001 sont corrigés de la façon suivante.

#### Evolution des revenus 1997/98 à 2001

Comparaison entre l'analyse de juillet 2004 et celle d'octobre 2005.

Renchérissement 1997/98 à 2001: +3,40%.

Modification du revenu moyen assujetti à l'AVS 1997/98 à 2001:

- tous les médecins, indépendamment de l'âge: +2,53% au lieu de +3,37%;
- médecins âgés de moins de 66 ans: +2,98% au lieu de +3,85%;
- médecins âgés de plus de 65 ans: +7,88% au lieu de +10,30%.

Modification du revenu central assujetti à l'AVS 1997/98 à 2001:

- tous les médecins, indépendamment de l'âge: +0,67% au lieu de +0,98%;
- médecins âgés de moins de 66 ans: +1,18% au lieu de +1,59%;
- médecins âgés de plus de 65 ans: -13,77% au lieu de -21,99%.

#### Evolution des revenus 2001 à 2002

La hausse du renchérissement entre 1997/98 et 2001 s'est élevée à +0,63%. Durant la même période, le revenu moyen (revenu professionnel assujetti à l'AVS) a évolué comme suit en Suisse pour les groupes de médecins indépendants suivants:

- tous les médecins: de 203 805 à 207 752; augmentation de +1,94%;
- médecins âgés de moins de 66 ans: de 210 723 à 215 071; augmentation de +2,06%;
- médecins âgés de plus de 65 ans: de 92 081 à 91 889; diminution de -0,21%.

Le revenu central des médecins (la moitié des médecins ont un revenu inférieur au revenu central et l'autre moitié un revenu supérieur) a augmenté durant la même période pour les mêmes groupes de la manière suivante:

- tous les médecins: de 164 700 à 167 900; augmentation de +1,94%;
- médecins âgés de moins de 66 ans: de 171 500 à 173 800; augmentation de +1,34%;
- médecins âgés de plus de 65 ans: de 45 100 à 48 000; augmentation de +6,43%.

A l'exception des médecins âgés de plus de 65 ans, le revenu moyen a, en 2001 et 2002, augmenté à peine plus que le renchérissement. On constate une augmentation réelle entre 1,31% et 1,43%. Pour le revenu central en revanche, on enregistre une augmentation réelle entre 0,71% et 1,31%.

Pour les médecins âgés de plus de 65 ans, on constate une diminution réelle de -0,84% pour le revenu moyen et une augmentation réelle de +5,80% pour le revenu central.

Tableau 23a

Indices du revenu assujéti à l'AVS des médecins indépendants de Suisse (jusqu'en 1975/76 âgés de moins de 63 ans, dès 1977/78 de moins de 66 ans). 1971/72 à 2002: première partie 1971/72 à 1983/84. Toutes les lignes d'indice sont calculées sur la base 1971/72 = 100.0.

Années de revenu	1971/72	1973/74	1975/76	1977/78	1979/80	1981/82	1983/84
<i>Prix à la consommation</i>	100,0	117,7	132,6	136,2	144,7	161,6	173,4
Modification		+17,7%	+12,7%	+2,7%	+6,2%	+11,7%	+7,3%
<i>Revenu assujéti à l'AVS:</i> valeur moyenne	129 340	149 560	168 250	158 011	158 048	164 685	166 601
Modification		+15,6%	+12,5%	-6,1%	+0,0%	+4,2%	+1,2%
Indice nominal	100,0	115,6	130,1	122,2	122,2	127,3	128,8
Indice réel	100,0	98,2	98,1	89,7	84,5	78,8	74,3
<i>Revenu assujéti à l'AVS:</i> valeur central	114 950	132 070	148 000	142 000	139 800	144 300	143 700
Modification		+14,9%	+12,1%	-4,1%	-1,5%	+3,2%	-0,4%
Indice nominal	100,0	114,9	128,8	123,5	121,6	125,5	125,0
Indice réel	100,0	97,6	97,1	90,7	84,0	77,7	72,1
<i>Salaires des travailleurs</i>							
Indice nominal	100,0	125,8	144,2	151,0	162,6	183,9	200,1
Indice réel	100,0	106,9	108,7	110,9	112,4	113,8	115,4
<i>Salaires des employés</i>							
Indice nominal	100,0	123,7	142,5	150,9	162,5	183,0	198,8
Indice réel	100,0	105,1	107,5	110,8	112,3	113,2	114,6

Tableau 23b

Indices du revenu assujéti à l'AVS des médecins indépendants de Suisse (jusqu'à 1975/76 âgés de moins de 63 ans, dès 1977/78 de moins de 66 ans). 1971/72 à 2002: deuxième partie 1983/84 à 1995/96. Toutes les lignes d'indice sont calculées sur la base des années 1971/72 = 100.0.

Années de revenu	1983/84	1985/86	1987/88	1989/90	1991/92	1993/94	1995/96
<i>Prix à la consommation</i>	173,4	182,6	187,7	200,7	222,4	235,3	241,6
Modification		+5,3%	+2,8%	+6,9%	+10,8%	+5,8%	+2,7%
<i>Revenu assujéti à l'AVS:</i> valeur moyenne	166 601	168 423	184 599	189 044	201 577	209 092	209 529
Modification		+1,1%	+9,6%	+2,4%	+6,6%	+3,7%	+0,2%
Indice nominal	128,8	130,2	142,7	146,2	155,9	161,7	162,0
Indice réel	74,3	71,3	76,0	72,8	70,1	68,7	67,1
<i>Revenu assujéti à l'AVS:</i> valeur central	143 700	143 600	154 500	155 500	163 900	170 700	171 500
Modification		-0,4%	+7,6%	+0,6%	+5,4%	+4,1%	+0,5%
Indice nominal	125,0	124,9	134,4	135,3	142,6	148,5	149,2
Indice réel	72,1	68,4	71,6	67,4	64,1	63,1	61,8
<i>Salaires des travailleurs</i>							
Indice nominal	200,1	212,8	226,0	246,6	279,8	296,3	303,7
Indice réel	115,4	116,5	120,4	122,9	125,8	125,9	125,7
<i>Salaires des employés</i>							
Indice nominal	198,8	211,8	223,9	242,0	269,8	285,1	293,1
Indice réel	114,6	116,0	119,3	120,6	121,3	121,1	121,3

**Tableau 23c**

Indices du revenu assujetti à l'AVS des médecins indépendants de Suisse (jusqu'à 1975/76 âgés de moins de 63 ans, dès 1977/78 de moins de 66 ans). 1971/72 à 2002: troisième partie 1995/96 à 2002. Toutes les lignes d'indice sont calculées sur la base des années 1971/72 = 100.0.

Années de revenu	1995/96	1997/98	2001	2002
Prix à la consommation	241,6	243,8	252,1	253,7
Modification	+0,9%	+3,4%		+0,6%
<i>Revenu assujetti à l'AVS:</i>				
valeur moyenne	209 529	204 624	210 723	215 071
Modification	-2,3%	+3,0%		+2,1%
Indice nominal	162,0	158,2	162,9	166,3
Indice réel	67,1	64,9	64,6	65,5
<i>Revenu assujetti à l'AVS:</i>				
valeur centrale	171 500	169 500	171 500	173 800
Modification	-1,2%	+1,2%		+1,3%
Indice nominal	149,2	147,5	149,2	151,2
Indice réel	61,8	60,5	59,2	59,6
<i>Salaires des ouvriers</i>				
Indice nominal	303,7	307,3	319,8	325,77
Indice réel	125,7	126,1	126,9	128,4
<i>Salaires des employés</i>				
Indice nominal	293,1	298,2	312,6	317,7
Indice réel	121,3	122,3	124,0	125,2

Si l'on peut une nouvelle fois analyser ces chiffres dans une ou deux années avec les taxations AVS définitives et qu'il en ressort des valeurs inférieures de 2 à 3 pour cent, l'évolution hors renchérissement et la petite augmentation réelle se transformeront à coup sûr en une perte réelle de revenu.

#### Evolution des revenus de 1971/72 à 2002

Avec les chiffres révisés 2001 et les nouveaux chiffres 2002, il est maintenant possible de suivre l'évolution du revenu moyen et central assujetti à l'AVS des médecins indépendants de Suisse sur trois décennies.

Les graphiques 13 à 16 (annexe pages 52/53) présentent les lignes d'indice pour le revenu moyen et le revenu central assujettis à l'AVS (uniquement médecins âgés de moins de 66 ans), aussi bien nominal que réel (c.-à-d. avec prise en considération du renchérissement).

Parmi les nombreux tableaux et graphiques du rapport original (enregistré sur le site internet de la FMH [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch)), nous prenons ici comme exemples les graphiques 13 et 14 (évolution de la valeur moyenne du revenu professionnel assujetti à l'AVS des médecins indépendants de Suisse âgés de moins de 66 ans, nominal et

réel, avec prise en compte du renchérissement) et les tableaux 5 et 9 (moyenne du revenu assujetti à l'AVS 2001 et 2002 des médecins indépendants âgés de moins de 66 ans d'après les cantons et les spécialités).

#### F.8. Dépenses globales de l'économie publique pour les médecins indépendants

Il est difficile de saisir les dépenses globales pour les médecins indépendants de Suisse, car la saisie de différents facteurs de calcul comme les frais du cabinet médical est liée à une grande imprécision.

Pour 2001 et 2002, les dépenses globales de l'économie publique pour les médecins indépendants s'élèvent respectivement à 10,016 et à 10,615 milliards de francs, soit 2,37% et 2,46% du produit intérieur brut de la Suisse.

Si nous prenons les chiffres d'Interpharma, en 2001 les 10,016 milliards correspondent à 21,71% et en 2002, les 10,615 milliards à 22,12% des coûts globaux de la santé.

Conformément à Pharma Information<sup>16)</sup>, en 2001 les hôpitaux ont participé à hauteur de 24,236 milliards ou 52,54% aux coûts globaux de la santé pour les traitements hospitaliers et ambulatoires.

Selon la même source, en 2001 les dépenses globales pour les médecins indépendants (y inclus la propharmacie) se sont élevés à 7,972 milliards ou 17,28% des coûts globaux de la santé.

Le total des revenus de l'ensemble des médecins indépendants s'élève ainsi à 3,008 milliards ou 6,52% des coûts globaux de la santé.

Selon Pharma Information <sup>16)</sup> à <sup>22)</sup>, en 2002 les hôpitaux ont participé à hauteur de 25,644 milliards ou 53,45% aux coûts globaux de la santé pour les traitements hospitaliers et ambulatoires.

Selon la même source, en 2002 les dépenses globales pour les médecins indépendants (y compris la propharmacie) se sont élevés à 8,102 milliards ou 16,89% des coûts globaux de la santé.

Le total des revenus de l'ensemble des médecins indépendants s'élève ainsi à 3,003 milliards ou 6,26% des coûts globaux de la santé.

## F.9. Tendances

Durant la période 2001 à 2002, les revenus des médecins ont évolué pratiquement au même rythme que la hausse de l'indice du coût de la vie. Aucune augmentation supplémentaire de leurs revenus n'est à constater.

De manière générale, on peut constater que les revenus des médecins réalisant des actes techniques ont augmenté ces dernières années une nouvelle fois plus rapidement que ceux des médecins de premier recours.

Ces deux à quatre prochaines années, il sera intéressant d'évaluer les répercussions du TARMED, qui a aussi pour objectif d'abaisser la valeur des prestations médicales techniques au profit des prestations médicales intellectuelles.

L'imposition sur la base du revenu actuel permet donc d'analyser les revenus des médecins indépendants de Suisse chaque année et non plus seulement tous les deux ans.

**Tableau 5**

Revenu assujetti à l'AVS de tous les médecins indépendants âgés de moins de 66 ans, moyennes 2001 et 2002 d'après les cantons avec un indice (valeur moyenne pour toute la Suisse = 100,0%).

Canton	Nombre	2001	Indice	+/-	Nombre	2002	Indice
ZH	2 396	225 092	106,8%	-0,8%	2 227	223 248	103,8%
BE	1 727	204 008	96,8%	+8,4%	1 550	221 106	102,8%
LU	415	229 073	108,7%	+2,1%	384	233 867	108,7%
UR	26	203 565	96,6%	-8,1%	26	187 142	87,0%
SZ	83	257 363	122,1%	-12,0%	75	226 608	105,4%
UW	74	210 765	100,0%	+1,6%	68	214 224	99,6%
GL	40	304 498	144,5%	-8,0%	39	280 213	130,3%
ZG	138	229 936	109,1%	+2,5%	141	235 740	109,6%
FR	321	206 695	98,1%	+10,2%	319	227 791	105,9%
SO	355	210 676	100,0%	+1,1%	350	212 984	99,0%
BS	446	170 012	80,7%	+3,7%	386	176 348	82,0%
BL	471	236 004	112,0%	+2,6%	474	242 112	112,6%
SH	123	198 933	94,4%	+0,3%	124	199 583	92,8%
AP	97	212 124	100,7%	-0,9%	88	210 319	97,8%
SG	502	237 025	112,5%	-6,5%	480	221 620	103,0%
GR	275	205 088	97,3%	-2,5%	243	199 872	92,9%
AG	598	202 233	96,0%	+0,6%	482	203 455	94,6%
TG	276	238 948	113,4%	-2,1%	277	233 993	108,8%
TI	372	241 260	114,5%	+4,3%	369	251 712	117,0%
VD	946	195 247	92,7%	+9,1%	551	212 952	99,0%
VS	359	161 247	76,5%	+9,4%	323	176 448	82,0%
NE	164	143 656	68,2%	+0,5%	155	144 313	67,1%
GE	183	163 734	77,7%	+10,6%	150	181 056	84,2%
JU	78	141 574	67,2%	+4,6%	75	148 044	68,8%
<b>Suisse</b>	<b>10 465</b>	<b>210 723</b>	<b>100,0%</b>	<b>+2,1%</b>	<b>9 356</b>	<b>215 071</b>	<b>100,0%</b>

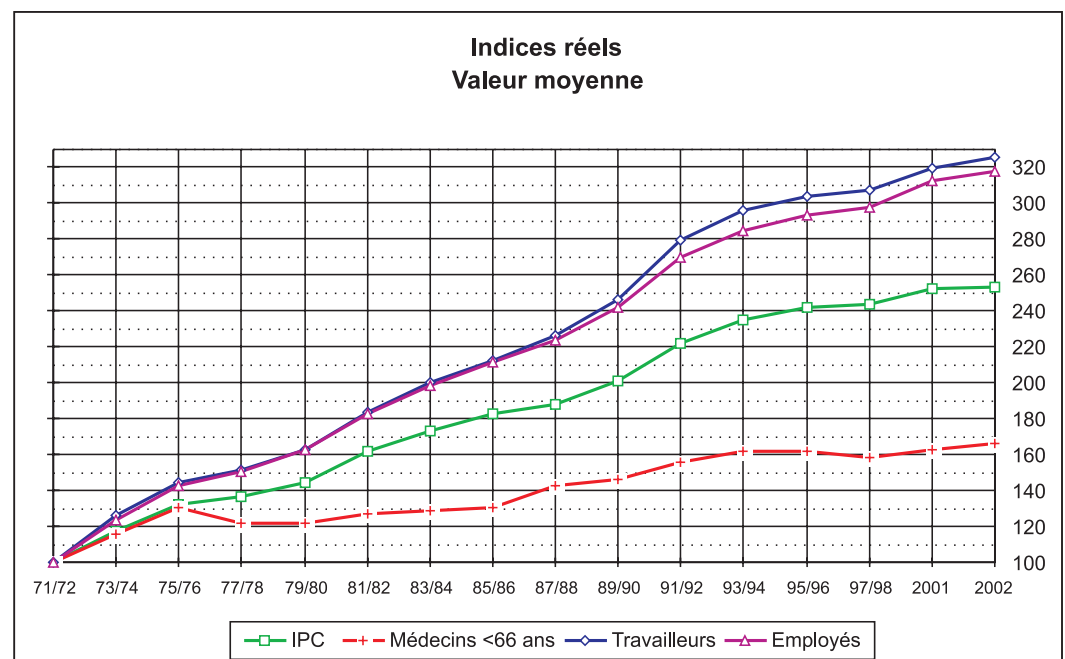
Tableau 9

Revenu assujéti à l'AVS de tous les médecins indépendants âgés de moins de 66 ans, moyenne 2001 et 2002 d'après les spécialités.

Spécialités	Nombre	2001	Indice	+/-	Nombre	2002	Indice
Anesthésie	280	276 861	131,4%	-2,6%	237	269 546	125,3%
Chirurgie	505	259 991	123,4%	+5,5%	445	274 193	127,5%
Dermatologie	202	237 186	112,6%	+10,1%	178	261 041	121,4%
Gynécologie	648	249 477	118,4%	+1,3%	590	252 635	117,5%
Médecine interne	2 054	217 715	103,3%	+1,6%	1 802	221 116	102,8%
Neurochirurgie	22	309 655	146,9%	+18,3%	23	366 239	170,3%
Neurologie	134	185 772	88,2%	+3,1%	120	191 517	89,0%
Ophthalmologie	365	358 039	169,9%	+4,8%	334	375 067	174,4%
Orthopédie	247	284 089	134,8%	+6,4%	230	302 140	140,5%
ORL	187	286 283	135,9%	+6,4%	166	304 519	141,6%
Pédiatrie	511	170 257	80,8%	-1,7%	464	167 414	77,8%
Médecine physique	156	214 994	102,0%	+3,0%	139	221 448	103,0%
Psychiatrie	1 265	117 513	55,8%	+1,0%	1 125	118 679	55,2%
Psychiatrie pour enfants	192	102 134	48,5%	+1,9%	173	104 089	48,4%
Radiologie	127	391 257	185,7%	+8,6%	111	424 752	197,5%
Urologie	98	312 410	148,3%	+7,8%	86	336 784	156,6%
Médecine centrale	3 460	194 738	92,4%	+0,0%	3 122	194 787	90,6%
Spécialistes	7 005	218 618	103,7%	+3,0%	6 234	225 230	104,7%
Médecine centrale	3 460	194 738	92,4%	+0,0%	3 122	194 787	90,6%
<b>Tous</b>	<b>10 465</b>	<b>210 723</b>	<b>100,0%</b>	<b>+2,1%</b>	<b>9 356</b>	<b>215 071</b>	<b>100,0%</b>

Illustration 13

Evolution de la valeur moyenne du revenu assujéti à l'AVS des médecins indépendants de Suisse âgés de moins de 66 ans (nominal) 1971/72 à 2002.



## Illustration 14

Evolution de la valeur moyenne du revenu assujéti à l'AVS des médecins indépendants de Suisse âgés de moins de 66 ans (réel) 1971/72 à 2002.

